

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 011-211101993-20231218-2023\_43D-DE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **164/43.2023**  
Objet Versement FPIC 2023

Monsieur le Maire indique que conformément aux notifications de Carcassonne Agglo. la commune s'est vu attribué un montant de 41.903,00 € pour le compte du FPIC 2023.

Ce montant doit permettre d'aider au financement d'un investissement réalisé ou en cours de réalisation. Il explique donc que ces 41.903,00 € permettront de compléter le programme recette de la construction des vestiaires au Stade.

Monsieur le Maire a donc sollicité les services de Carcassonne Agglo. pour engager la procédure de paiement.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet, les montants engagés et les crédits attribués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ de valider les 41.903,00 € attribués par Carcassonne Agglo au titre de la FPIC 2023.
- ☞ de solliciter les services de Carcassonne Agglo. afin de procéder au virement de cette somme, après production des factures correspondantes
- ☞ de lier cette aide au programme d'investissement construction de vestiaires au Stade.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à régler en son nom toutes les pièces du dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

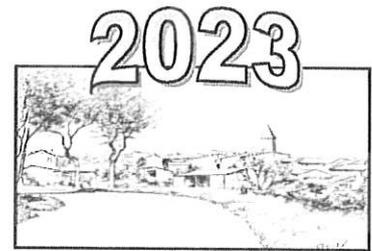
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **165/44.2023**  
Objet Tarifs Locations Salles

Monsieur le Maire indique que depuis de nombreuses années les tarifs de location des différentes salles pouvant être mises à disposition du public n'ont pas été réajustées, 2015 pour le Foyer et le Club House du Stade, 2018 pour la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°210/19.2012 du 27 mars 2012, 13/23.2014 du 7 avril 2014, 47/01.2015 du 9 Février 2015, 81/35.2015 du 24 novembre 2015 et 176/29.2018 du 5 novembre 2018 le Conseil Municipal a instauré des tarifs de location pour la Salle Polyvalente, la salle du Foyer et du Club House du Stade.

Devant l'augmentation importantes des coûts fixes et des entretiens à réaliser Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs afin de les mettre davantage en conformité avec l'époque actuelle.

### Location Salle Polyvalente :

Locations Week-End	Tarifs Location	Montant de la Caution
Résidents à Lavalette	500,00 €	1.000,00 €
Non Résidents	1.500,00 €	2.000,00 €
Contribuables non-résidents	750,00 €	2.000,00 €

Locations Journée	Tarifs Eté	Tarifs Hiver	Montant de la Caution
Résidents à Lavalette	150,00 €	300,00 €	1.000,00 €
Non Résidents	250,00 €	400,00 €	2.000,00 €
Contribuables non-résidents	200,00 €	350,00 €	2.000,00 €

Locations à but lucratif	Tarif Location	Montant de la Caution
Particuliers – Associations - Particuliers	2.000,00 €	3.000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 011-211101993-20231218-2023\_44D-DE



Location Salle du Foyer et du Club House au Stade (Salles réservé aux Lavalettois) :

	<b>Tarifs</b>	<b>Caution</b>
Location Week-End	130,00 €	300,00 €
Location Journée Semaine	80,00 €	300,00 €

Après cette présentation Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider les nouveaux tarifs et cautions de locations pour la salle polyvalente, la salle du foyer et pour le club house du stade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ de valider les nouveaux tarifs et cautions de location tels que présentés ci-dessus,
- ☞ d'appliquer ces montants aux nouvelles demandes de réservation faites après le 1<sup>er</sup> janvier 2024, considérant que celles effectuées avant cette date bénéficieront des anciens tarifs.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer et d'appliquer en son nom toutes les pièces du dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le 21/12/2023  
ID : 011-211101993-20231218-2023\_45D-DE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **166/45.2023**  
Objet Convention Entretien Chauffage Ecoles

Monsieur le Maire indique qu'il est devenu nécessaire d'avoir un service compétant pour s'occuper de l'entretien des chaudières au Ecoles.

Auparavant cet entretien était réalisé au « coup par coup » et selon la demande.

Considérant l'importance d'avoir aujourd'hui une cohérence dans cette démarche, les élus en charge des travaux et des bâtiments ont demandé à des entreprises de proposer un devis pour assurer cette prestation.

Seule l'entreprise Nacenta a répondu et proposé un devis de 800,00 € HT (960,00 € TTC) par an pour s'occuper de l'entretien, du nettoyage et de la maintenance des 3 chaudières de l'école, une à l'école primaire et deux à l'école maternelle.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette proposition pour l'entretien des chaudières de l'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'approuver le devis proposé ci-dessus,
- ☞ de confier cette mission à l'entreprise Nacenta pour un montant de 800,00 € HT (960,00 € TTC) par an.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à régler en son nom toutes les pièces du dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 011-211101993-20231218-2023\_46D-DE

Berger  
Levrault

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **167/46.2023**

Objet Devis de rénovation Travaux Menuiserie Alu

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux il est devenu nécessaire de changer les ouvrants de la maison « dite Posocco » mitoyenne de la Mairie ainsi qu'une fenêtre à la salle des loisirs.

Deux devis ont été présentés et étudiés :

Entreprises	Languedoc Alu	Labeur
Maison Posocco	10.460,00 € HT	13.332,95 € HT
Salle des loisirs	2.180,00 € HT	- €

Après analyse, la société Languedoc Alu propose le meilleur prix pour la rénovation de la maison dite « Posocco » et pour la salle des loisirs.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de bien vouloir confirmer cette décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'approuver la rénovation énergétique de la maison « Posocco » et de la salle des loisirs
- ☞ d'accepter les propositions de l'entreprise Languedoc Alu pour un montant de 10.460,00 € HT (12.552,00 € TTC) pour la maison « Posocco » et de 2.180,00 € HT (2.616,00 € TTC) pour la salle des sports.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, devis et bons de commande pour ce dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

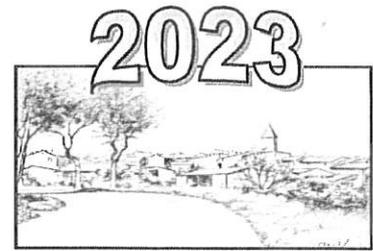
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **168/47.2023**

Objet Reprise Place PMR – Gendarmerie – Habitat Audois

Monsieur le Maire indique qu'il vient d'être saisi d'une demande commune provenant de la gendarmerie et du propriétaire de leur foncier, Habitat Audois.

Cette demande porte sur la transformation d'une petite partie d'un espace vert en place de stationnement homologué et aux normes actuelles pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Considérant la situation, il précise qu'il est favorable à cette demande car elle paraît juste avec un impact sur l'environnement totalement négligeable.

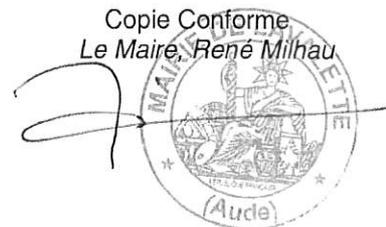
Après une rapide concertation, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir confirmer sa proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'approuver la demande d'Habitat Audois et de la gendarmerie.
- ☞ d'accepter les transformations souhaités dans la mesure où cela n'entraîne aucun coût pour la Collectivité,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 011-211101993-20231218-2023\_48D-DE

Recher  
LevraLit

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	15
Votants.....	15
Pour.....	15



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Dix Huit Décembre

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 25 Octobre 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, GOUZE, CARON, BEDOS, VIDAL, BARTHEZ, SALA, PECH, MINA, CAZANAVE, BONNET, MISSE.

Absents Non Excusés :

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **169/48.2023**  
Objet Sécurité Routière – RD48 / RD119

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques mois il est en contact avec Mme Geneviève Raboul, Mairesse de Caux et Sauzens pour se pencher sur les problèmes de sécurités au croisement des CD 48 et CD 119 au lieux dit « Cammas de Grèzes ».

Chacun connaît parfaitement la dangerosité de ce croisement puisque trop souvent se produisent des accidents matériels, corporels et mortels.

Après avoir déjà réglé et en grande partie, l'interdiction de l'accès aux poids-lourds à la RD48 dans la traversée de la Commune, ce problème reste toujours d'actualité, tant il est devenu dangereux d'emprunter ce carrefour à 4 voies, surtout aux heures de grandes affluences.

A ce jour avec la multiplication de la population et donc de la circulation sur les territoires d'Arzens, d'Alairac, et de Lavalette un aménagement est obligatoire, cette intersection étant un « vrai nœud de circulation ».

En conséquence, Monsieur le Maire en collaboration avec la Mairie de Caux et Sauzens souhaite qu'une lettre soit envoyée au conseil départemental pour les alerter sur cette situation (déjà connue de leur service).

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir accepter cette démarche commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ d'approuver cette démarche,
- ☞ de collaborer avec Madame la Mairesse de Caux et Sauzens pour faire avancer ce dossier de sécurisation
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau

